

(1)

Prénoms Jacques

**Nom** <sup>(2)</sup> SALAT

③ le 20 février 1976  
17 heures 65 mn  
en face (Partal)

(4) de (5) Robert Jacques SALAT  
et de (5) Anne - claire Pierrrette AVROLES

Extrait délivré conforme à l'  
le <sup>(6)</sup> **05 DEC. 2013**  
Mentions marginales <sup>(7)</sup>



## Mariage célébré à le

Il a été déclaré<sup>(8)</sup>

**Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°  
Mentions marginales<sup>(7)</sup>**

Épouse ou Mère

(1) -  
Prénoms Stéphanie, Jacqueline, Gdette

**Nom** (2) DEROUINEAU

née (3) le 11 novembre 1974  
à 16 heures 20  
à Angers (Maine-et-Loire)

Fille <sup>(4)</sup> de <sup>(5)</sup> Gilles, Amand, Julien  
DEROUINEAU  
et de <sup>(5)</sup> Claudine, Lucienne, COCHENNEC

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance** n° 5060  
le (6) 17 décembre 2013  
**Mentions marginales** (7) L'officier de la mairie



à heures

10

(1) Écrire selon le cas « *Époux ou Père* » ou « *Épouse ou Mère* ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « *1<sup>re</sup> partie : ..... 2<sup>de</sup> partie : .....* ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par « *suivant déclaration conjointe en date du .....* ».

(3) Écrire selon le cas « *Né ou Née* ».

(4) Écrire selon le cas « *Fils* » ou « *Fille* ».

(5) Prénoms et NOM des Parents

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les ren-

(7) Il peut être rempli et signé lorsque les renseignements y figurant constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.  
(8) Complétées ultérieurement.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a reçu le ... par Me... notaire à ...

reçu le... par Me..., notaire à...»

(1)

**Extrait de l'acte de décès n°**

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

**Mentions marginales** <sup>(3)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1)

**Extrait de l'acte de décès n°**

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

**Mentions marginales** <sup>(3)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1)

1<sup>er</sup> ENFANT

**Extrait de l'acte de naissance n°**

Le 01 décembre 2013  
à 13 heures 25

est né(e) <sup>(2)</sup> Max-Arthur SALAT suivant  
déclaration lue à la partie du 01  
décembre 2013

du sexe masculin à Quincy-  
Sous-Sénart (Essonne)

(3)

reconnu(e) <sup>(4)</sup> le 12 octobre 2013 à  
Brie-Comte-Robert (77) par les  
père et mère

02 décembre 2013



L'officier de l'état civil  
Sceau

**Extrait de l'acte de décès n°**

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

**Mentions marginales** <sup>(5)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en cas de double nom de famille » et/ou « 1<sup>re</sup> partie ; ... 2<sup>me</sup> partie... » en

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation

maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par la mère », « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le..., » ou « Pré-nom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ». 13

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.